

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2019

30x19

DÉNOMINATION DES VOIES : **« LOTISSEMENT LA CANNAIE »**

Dans le but d'améliorer la localisation des administrés, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'identification des voies du lotissement la Cannaie comme ci-dessous :

- La voie prenant naissance dans l'avenue Général Leclerc sera dénommée « rue de la Cannaie »,
- La voie prenant naissance dans la rue de la cannaie et desservant les villas 1 et 4 à 8, sera dénommée « impasse de la bamboueraie »,
- La voie prenant naissance dans la rue de la cannaie et desservant les villas 19 à 34, 28, 45 et 46, sera dénommée « impasse des roseaux »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE les propositions du Maire,
- DÉCIDE de dénommer lesdites voies ainsi qu'énoncées ci-dessus,
- ADOPTE cette proposition.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA